

# BULLETIN VIGILANCE

Quoi faire à l'approche d'un véhicule d'urgence ?

Qu'il soit question des pompiers, des ambulanciers ou des policiers, lorsqu'une situation d'urgence se produit, **chaque seconde est cruciale.**



## En tant que signaleur, voici la marche à suivre que tu dois faire à l'approche d'un véhicule d'urgence :

- 1** Avise l'autre signaleur qu'un véhicule d'urgence est en approche, par message radio.  
Informe le responsable du chantier.
- 2** Les deux signaleurs doivent mettre le panneau **ARRÊT**.  
Donne le temps aux automobilistes de s'immobiliser, ne montre pas le panneau **ARRÊT** lorsque le conducteur est trop proche !
- 3** Assure-toi que la zone est sécuritaire.  
Alloue du temps pour que l'aire de circulation soit libre de tous véhicules et/ou travailleurs.
- 4** Permet au véhicule d'urgence de passer et indique-lui, si possible, l'emplacement de la victime.  
Vérifie s'il y a d'autres véhicules d'urgence.
- 5** Ne laisse pas les automobilistes circuler si cela constitue un danger pour le chantier.
- 6** Détermine qui tournera sa tige en premier pour indiquer **LENTEMENT** et lorsqu'il est sécuritaire de le faire, rétablie la circulation.



Source des images : MTQ

## Pour se préparer à l'avance :

- Informe-toi sur les protocoles à suivre lors des situations d'urgence du chantier.
- Porte attention aux véhicules d'urgence (police, pompier, ambulance). Ces véhicules ont priorité de passage dans l'aire de circulation.
- Rapporte toutes situations dangereuses et prend des notes lors de la survenance d'un incident.
- N'utilise pas d'autres appareils (autre que la radio pour communiquer), lesquels pourraient te distraire, nuire à ta vision ou à ton audition ou t'empêcher de te concentrer sur la tâche.
- N'utilise un téléphone cellulaire que pour les communications d'urgence sur le chantier routier, si tu y es autorisé.

**LORSQU'IL DIRIGE LA CIRCULATION, LE SIGNALEUR DOIT TOUJOURS ÊTRE ALERTE, PRENDRE LES MESURES NÉCESSAIRES POUR PROTÉGER SA SANTÉ, SA SÉCURITÉ OU SON INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET VEILLER À NE PAS METTRE EN DANGER CELLES DES AUTRES PERSONNES QUI SE TROUVENT SUR LES LIEUX DE TRAVAIL OU À PROXIMITÉ.**